

Délibération relative à la

Désignation d'un ordonnateur délégué

Mandature 2016-2021

Conformément au règlement intérieur (Art. C2-S2-5), en matière financière, l'assemblée générale peut, sur proposition du président, désigner des ordonnateurs délégués parmi ses membres élus, à l'exclusion du trésorier de la chambre, du trésorier adjoint, et de leurs délégués.

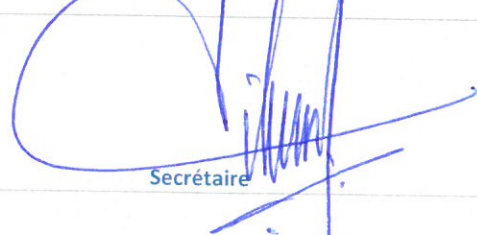
Les ordonnateurs délégués reçoivent alors délégation du président dans les conditions fixées en matière de délégation de signature. L'ordre dans lequel il est fait appel aux ordonnateurs délégués est fixé par l'assemblée générale.

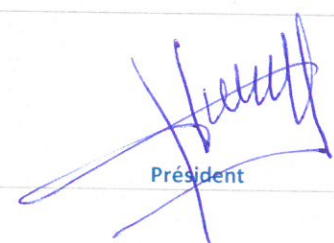
Le Président propose de désigner Patrick ORÇONNEAU, membre de la CCI territoriale de Rochefort et de Saintonge, ordonnateur délégué.

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur cette désignation

CCI Rochefort et Saintonge
DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale d'installation,
réunie le 22 novembre 2016, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice	32
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	17
Nombre de membres élus présents	29
Nombre de votants	29
Nombre de voix POUR	29
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1


Secrétaire


Président